



**Grande conférence sociale pour l'emploi
20 et 21 juin 2013 – Palais d'Iéna**

Emploi / Formation professionnelle

La question de l'emploi reste la préoccupation majeure des français. Les jeunes, les femmes et les seniors sont particulièrement touchés. Le gouvernement doit engager une politique résolue pour l'emploi privé comme public. Le lien entre les questions d'emploi, de formation et de qualification est majeur.

Pour la FSU, propositions et pistes de travail se situent à deux niveaux :

-des mesures structurelles pour créer des emplois et inverser la courbe du chômage.

Il est nécessaire dans une perspective macro-économique de partir d'un bilan en termes de forces et faiblesses de l'appareil productif et de l'économie de services. Une nouvelle politique économique globale est à définir intégrant la dimension stratégique de la transition écologique en référence étroite avec les besoins sociaux.

Cela suppose notamment :

- une fiscalité redistributive
- une réduction du temps de travail offensive
- la redéfinition de filières stratégiques (incluant donneurs d'ordre et sous-traitants)
- la centralisation et la coordination des outils de prévisions et d'analyses stratégiques
- l'articulation des politiques interministérielles en associant les collectivités territoriales pour prévenir les plans de licenciement
- le développement des services Publics vécus comme une chance en terme d'efficacité et de création de lien social
- la modulation des cotisations patronales en fonction des politiques de l'emploi dont la taxation abusive de la précarité.

Cela suppose aussi des mesures d'urgence :

La situation actuelle, la croissance du nombre des chômeurs inscrits à Pôle-Emploi (plus de 5 millions toutes catégories confondues) appelle à des mesures exceptionnelles qui doivent se concrétiser dans un plan d'urgence en direction des chômeurs.

Il doit se concentrer en priorité sur les bas niveaux de formation (V et V bis) avec un volet s'articulant avec le plan de lutte contre l'illettrisme. Les catégories de chômeurs longue durée (en très forte croissance) ainsi que les seniors doivent également être priorités.

Ce plan à partir des éléments fournis par Pôle-Emploi, les Missions Locales et l'AFPA principalement, doit proposer en complément des dispositifs régionaux, des formations qualifiantes ou diplômantes rémunérées.

Ces rémunérations ne peuvent être en dessous du seuil de pauvreté et être ouvertes sur la base du volontariat. Elles ne doivent pas être imputées sur la durée de l'indemnisation chômage pour les chômeurs qui ont ouvert des droits.

L'AFPA doit voir ses services mobilisés dans le cadre de ce plan, ainsi que les différents services publics concernés (GRETA, CFPTA etc...).

La mise en œuvre des emplois d'avenir qui peuvent représenter une aide pour les jeunes précaires et peu qualifiés, va nécessiter un investissement conséquent du service public de l'emploi. Mais notamment en ce qui concerne les missions locales, traduire le chômage des jeunes sous forme de résultats à atteindre ne permettra pas un travail en ce sens.

Au delà d'une hypothétique relation formation-emploi, la formation professionnelle doit être considérée au niveau d'un droit individuel garanti collectivement. Elle joue un rôle dans le cadre du développement personnel, de l'accès à la citoyenneté pour les jeunes, de la place de chaque citoyen dans la société. Elle est aussi un formidable levier pour le développement économique et social et un outil pour participer à la construction des mutations technologiques et environnementales incontournables.

En ce qui concerne la formation professionnelle :

La formation professionnelle initiale reste de la responsabilité de l'Etat pour les scolaires et les étudiants et est pilotée par les Régions pour les apprentis. Dans tous les cas, les diplômes sont et doivent demeurer nationaux, l'Education Nationale et le premier ministre certificateur, au côté du ministère de l'enseignement supérieur, de celui de l'agriculture, des sports, de la culture...

Alors qu'elles affaiblissaient la formation initiale sous statut scolaire, les récentes politiques gouvernementales prônaient une augmentation infondée des effectifs d'apprentis. Sorties précoces du collège, difficultés à trouver un employeur, échecs en début de formation en CFA, continuent de marquer les formations par apprentissage de niveau V et ne constituent pas une réponse aux difficultés scolaires des jeunes.

Les formations supérieures : sur 2,3 millions d'étudiants, 1,3 sont à l'université dans le cadre du LMD. À l'instar de leurs homologues des CPGE, IUT, Écoles, STS..., ils aspirent à des qualifications reconnues par des diplômes nationaux et à une situation professionnelle stable et rémunératrice. Former à des emplois qualifiés – l'université en possède l'expérience – en consolidant les formations professionnelles existantes, sont des enjeux sociaux.

La France se distingue d'autres pays de l'OCDE par sa proportion singulièrement basse de « diplômés de l'enseignement supérieur long » (LMD). Sans action correctrice, la pénurie est proche ! Nous devons donc tout mettre en œuvre pour accroître les qualifications et le nombre de titulaires de ces diplômes nationaux.

Formation supérieures courtes ; BTS, IUT...

Préparé au sein de l'Université en deux ans après le baccalauréat, le diplôme universitaire de technologie (DUT) destine les étudiants aux fonctions d'encadrement technique et professionnel dans les domaines de la production, des services et de la recherche appliquée.

Implantées dans les lycées et centres de formation pour apprentis, les sections de technicien supérieur préparent, également après le baccalauréat, au brevet de technicien supérieur (BTS) qui destine à des tâches d'encadrement en tant que collaborateur d'un ingénieur ou d'un chef de service.

Ces deux voies d'enseignement ont en commun d'offrir aux jeunes de bonnes perspectives d'emploi et permettent également certaines poursuites d'études.

L'apprentissage dans le supérieur:

Poursuivant la tendance observée depuis 1993, l'apprentissage continue de se développer dans l'enseignement supérieur. En 2010, 111 400 jeunes ont préparé un diplôme d'enseignement supérieur par la voie de l'apprentissage, soit une hausse de 8,1 % par rapport à l'année précédente. Le BTS occupe toujours une place prépondérante, puisqu'il regroupe encore 44,8 % des apprentis

du supérieur, mais sa part est en diminution.

12 700 apprentis préparent un diplôme d'ingénieur (contre 11 500 l'an passé), principalement dans les spécialités de la mécanique, des technologies industrielles, de l'électricité et de l'électronique, spécialités à faible taux de féminisation (14,5 % de filles). 8 milliards d'euros sont consacrés au financement de l'apprentissage.

Formation des salariés :

39% des salariés qui n'ont aucun diplôme n'ont jamais été formés dans leur entreprise, selon une enquête Afp-Ipsos, réalisée quarante ans après la création d'un droit à la formation en France.

La loi sur la formation professionnelle de novembre 2009 n'a pas réussi à inverser la tendance. La formation professionnelle ne profite toujours pas à ceux qui en ont le plus besoin. Si 67% des salariés ont été formés ces cinq dernières années, ce sont surtout les plus qualifiés qui en ont bénéficié, (enquête Ipsos-AFPA "Formation professionnelle et mutation de l'entreprise")

Le gros défaut du système de formation à la française est donc qu'il ne profite pas à ceux qui en ont vraiment besoin. Le déficit d'information apparaît comme l'un des principaux handicaps à l'essor de la formation. Seuls 56% des salariés se déclarent bien informés sur leurs droits, 52% bien informés sur l'offre de formation et 51% sur les dispositifs en place. Les salariés les moins bien informés sont aussi les moins formés. Là aussi, la loi de 2009 n'a pas encore rempli son objectif.

Les enjeux de la formation professionnelle :

Permettre à chaque citoyen la reconnaissance d'une qualification professionnelle et disciplinaire, garante à la fois d'un niveau de salaire, d'une évolution professionnelle et permettant d'être armé face aux mutations de l'emploi, les mobilités professionnelles, les transitions économiques, technologiques et environnementales

La FSU est favorable à la définition d'axes prioritaires : chômeurs, jeunes sans qualification, et à la mise en œuvre d'outils spécifiques pour répondre à ces défis.

Il s'agit de réaffirmer la nécessité d'un grand service public de la formation professionnelle décliné au niveau des Régions et disposant de mécanisme permettant de sortir ces publics prioritaire des procédures de marchés.

La FSU insiste sur le rôle préventif de l'Ecole en matière d'exclusion professionnelle et sociale. Le développement de la formation tout au long de la vie reste dépendant de la formation initiale, d'où la nécessité d'une formation initiale de haut niveau, acquise par des voies diversifiées (études de second cycle dans les lycées professionnels, technologiques, généraux, dans l'enseignement supérieur), dans le cadre d'une scolarité obligatoire qui devrait être portée à 18 ans.

Il s'agit de permettre à chaque jeune de s'inscrire dans un parcours de réussite et de parvenir à l'élévation des qualifications de tous les jeunes.

Il s'agit également de permettre à chaque jeune un accès à une culture commune riche et ambitieuse, à de réelles possibilités de poursuites d'études au delà de la scolarité obligatoire et l'accès à une insertion professionnelle de qualité. Une solide formation initiale est d'autre part indispensable pour bénéficier d'une formation continue.